

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 24 TO 64

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de raccordement d'un réseau d'adduction d'eau potable
Boulevard Félix Kerimel
HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 26/02/2024 jusqu'au 25/03/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : BRONZO TP, 16 allée de la palun – 13700 MARIGNANE pour le compte de : LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 1 4 FEV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



245064

MARIGNANE

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 1 4 FEV. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
BOULEVARD FELIX KERIMEL	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE BRONZO TP	
Adresse 16 ALLEE DE LA PALUN 13700 MARIGNANE	
Tél./FAX 06 03 28 22 10	Mail lionel.giorgi@veolia.com
POUR LE COMPTE DE	
Société des eaux de marseille DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
du 26/02/2024 au 25/03/2024	Durée des travaux: 2 jours
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Raccordement d'un réseau d'adduction d'ea	au potable
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem x Oui Non	nent de voirie CUMPM x DAET
Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	x ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
x CHAUSSEE RETRECIE	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage
x TRAVAUX 1/2 chaussée	x Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION NACELLE
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbai	n

